

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 28 mars 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 24. Nb de délégués votants : 24.
Affichage convocation : 19/03/2009. Publication de la délibération : 06/04/2009. Envoi à sous-préfecture : 06/04/2009.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 19/03/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Hosta, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

Présents : André ETCHEBERRY, Michel PITCHOUAGE, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Jean-Claude HARISPURU, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Jean Michel IRUME, Jean-Claude GACHEN, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Sylvie TRISTANT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés/non excusés : Marie-Hélène OYHENART, Yves ONDARTS Anne-José CHASSEVENT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur André LARRALDE a été élu secrétaire de séance.

Objet : convention de mise à disposition de salles communales d'Irissarry à la Communauté de communes.

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que la Commune d'Irissarry peut mettre à disposition de la Communauté de communes des bâtiments communaux pour les activités liées au centre de loisirs communautaire, pendant les vacances d'été de l'année 2009.

Il invite donc ses collègues à se prononcer sur les conditions de ces mises à disposition.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

- **décide** - que l'utilisation des locaux communaux d'Irissarry par la Communauté de Communes Iholdi-Oztibarre donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la Communauté de communes et la Commune d'Irissarry, pour les activités liées au centre de loisirs communautaire, pendant les vacances d'été de l'année 2009,
- que la mise à disposition sera consentie aux conditions financières décrites dans la susdite convention.
- **approuve** la convention qui lui est présentée,
- **autorise** le Président à signer la convention avec la Commune d'Irissarry.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

